

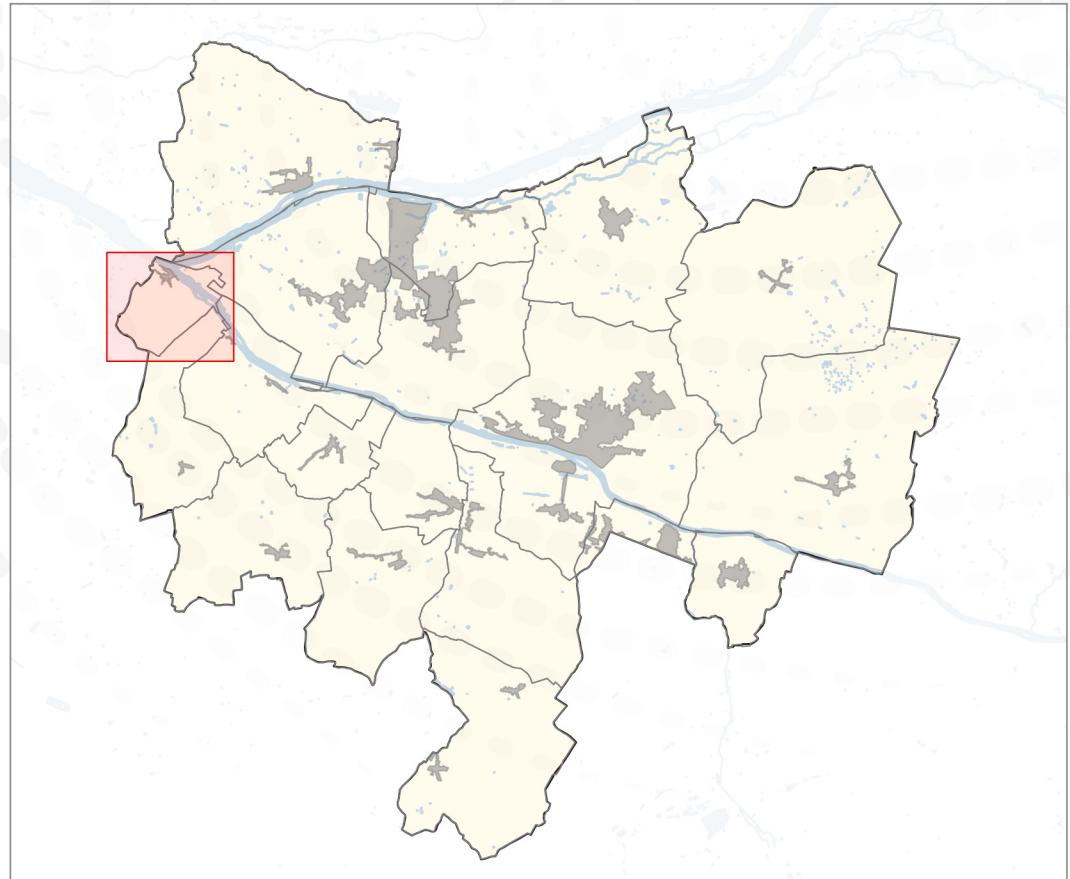
Règlement Local de Publicité Intercommunal

3.1. Annexe n°1 : Règlement graphique

Communauté de communes de
Chinon Vienne et Loire

CANDES SAINT MARTIN

Vu pour arrêt en conseil communautaire du 21 janvier 2025



1:3958



- Zones de publicité**
- ZP1 : Sites Patrimoniaux Remarquables de Chinon et Candes-Saint-Martin en agglomération
 - ZP2 : Axes routiers structurants en agglomération
 - ZP3 : Autres secteurs agglomérés
 - ZP4a : Zones d'activités économiques en agglomération
 - ZP4b : Zones d'activités hors agglomération

Informations supplémentaires : Protections environnementales et patrimoniales

- Monuments Historiques
- Périmètres des abords des Monuments Historiques
- Site Classé
- Réserve Naturelle Régionale
- Site inscrit
- Sites Natura 2000
- Site Patrimonial Remarquable
- Éléments d'intérêt patrimonial
- Éléments d'intérêt patrimonial (murs protégés)

Autres éléments

- Limites d'agglomération
- Périmètre UNESCO du Val de Loire (hors zone tampon)



0

250

500 m